



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Anti-Seize AS Pâte d'assemblage (F)  
Code-Nr. 260000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Conditions d'utilisation recommandées**

Sprays et pâtes de montage haute performance et anticorrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Numéro du centre anti-poison à Bonn (Allemagne): En cas  
d'intoxication (renseignement en anglais)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

## ! SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Dam. 1	H318	
Aquatic Chronic 2	H411	

#### Consignes en cas de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS09

#### ! Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans.

**! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

Hydroxyde de calcium

**2.3. Autres dangers**

**! Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**! SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Description**

Mélange d'épaississant anorganique dans de l'huile synthétique avec additifs.

**3.2. Mélanges**

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	2,5 - 5	Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
1305-62-0	215-137-3	Hydroxyde de calcium	< 9,99	Eye Dam. 1, H318 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H335
7440-50-8	231-159-6	Cuivre	2,5 - 5	Aquatic Acute 1, H400
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	2,5 - 5	Flam. Sol. 1, H228

non applicable

**! SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**! Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**! Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

---

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**! Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Assurer un traitement médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

**! Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers****! Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.  
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

**Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

**! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****! Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Ramasser mécaniquement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### ! Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter de toucher avec les yeux.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### ! Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### ! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stocker au sec.

Température de stockage recommandée : température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### ! Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

---

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ! Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Non exigé.

#### ! Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants épais

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/ durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.



**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**! Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> pâteux	<b>Couleur</b> gris	<b>Odeur</b> caractéristique
-------------------------	------------------------	---------------------------------

**Seuil olfactif**

Aucune information disponible.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	ca. 170 °C			ISO 2592	huile de base
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Aucune information disponible.				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune information disponible.				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible.				
<b>Densité relative</b>	1,2 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		DIN 51757	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible.				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	Aucune information disponible.				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible.				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non applicable				
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				
<b>Propriétés explosives</b>	non déterminé				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

#### ! Matières à éviter

Acide  
oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			



---

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
--	-------------------	---------	---------	----------

---

**Irritation des yeux** Irritant - risque de lésions oculaires graves.

**! Constatations empiriques**

risque de graves lésions oculaires

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

---

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**! Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
12 01 12*	déchets de cires et graisses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

## ! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3077	3077	3077
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Kupfer, Zinkoxid)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper, zinc oxide)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (copper, zinc oxide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Différents matériaux et substances dangereux

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Code de classification M7

#### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

#### Remarque

Demander séparément, SVP, la fourniture des données / Request data separately.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## ! SECTION 16: Autres informations

### ! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.





Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2015

modifié 02.06.2014 (F) Version 8.1

**Anti-Seize AS Pâte d'assemblage (F)**

---

H228	Matière solide inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.